

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
12 mai 2020
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quatorzième session
Points 32, 37 et 75 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-quinzième année

**Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM
et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales
et sur le développement**

**La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan
Responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite**

**Lettre datée du 11 mai 2020, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan**

J'ai l'honneur de m'adresser à vous au sujet d'un nouvel acte de provocation commis par la République d'Arménie, au mépris des engagements pris par cette dernière en vertu du droit international et dans le cadre du processus de règlement du conflit en cours. Le 9 mai 2020, le Premier ministre arménien, Nikol Pashinyan, s'est rendu dans la région occupée du Haut-Karabakh, en République d'Azerbaïdjan, pour célébrer deux événements pourtant antithétiques, à savoir le soixante-quinzième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de la victoire sur le fascisme, et le vingt-huitième anniversaire de la prise par les Arméniens de la ville de Choucha – centre historique et berceau culturel de l'Azerbaïdjan, dont la population était majoritairement azerbaïdjanaise avant la guerre.

Comme on le sait, lors de l'offensive de mai 1992, la ville de Choucha et 30 villages du district du même nom ont été pris par les forces d'invasion arméniennes ; 195 civils azerbaïdjanais ont été tués, 165 autres ont été blessés et 58 personnes ont été portées disparues. La population azerbaïdjanaise de la ville et des villages environnants a été victime d'un nettoyage ethnique : plus de 24 000 résidents de Choucha ont été contraints de quitter leur terre natale et d'abandonner leurs biens. Il y a lieu de noter qu'au même moment, les dirigeants politiques de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan menaient à Téhéran des négociations à l'issue desquelles ils ont signé la Déclaration conjointe, s'engageant ainsi à régler le conflit par des moyens pacifiques et dans le respect du droit international.

Les méthodes de combat barbares qui ont été employées au cours de l'agression arménienne contre l'Azerbaïdjan dans les années 1990 ont eu des conséquences dévastatrices, analogues à celles qu'ont connues des milliers de villes et de villages qui ont été pillés et détruits pendant la Seconde Guerre mondiale. Depuis le début de son occupation, en mai 1992, Choucha a subi des dommages irréparables aux mains



de l'agresseur. De nombreux sites historiques, culturels et religieux exceptionnels de la ville ont été détruits ou pillés : les palais de Panah Khan et de Gara Boyuk Khanoum, les mosquées de Youkhari Govharagha, Ashaghi Govharagha, Saatli, Khoja Marjanli, Merdinli, Kocharli, Julfalar, Haji Youssifli, Chol Gala, Taza Mahalla et Choukhour Mahalla, les caravansérails et la mosquée de Machadi Choukour Mirsiyab et Machadi Hussein Mirsiyab, les madrassas des mosquées de Youkhari et d'Ashaghi Govharagha, la demeure de Natavan, le Musée historique de Choucha, l'antenne de Choucha du Musée national du tapis de l'Azerbaïdjan, le Musée historique du Karabakh, le Musée de la littérature du Karabakh, la Pinacothèque nationale, le Musée commémoratif d'Ouzeyir Hajibayov, la demeure de Boulboul, la demeure de Mir Mohsun Nevvab et le mausolée de Molla Panah Vagif ; des mesures ont aussi été prises pour effacer systématiquement de la ville toute trace de l'identité culturelle et historique azerbaïdjanaise.

De plus, pour appliquer sa politique d'annexion, l'Arménie encourage et facilite le transfert de colons dans les territoires occupés désormais vidés de leur population azerbaïdjanaise, y compris dans la ville de Choucha, en violation flagrante du droit international et au mépris des objectifs du règlement politique du conflit.

La prise de Choucha et d'autres districts, villes et villages d'Azerbaïdjan, qui a fait de nombreuses victimes et causé de grandes souffrances, est glorifiée en Arménie, ce qui prouve que l'agression, le racisme et une haine profondément enracinée sous-tendent l'idéologie et la politique de cet État Membre. Par ses tentatives cyniques d'établir des parallèles entre la prise perfide de la ville azerbaïdjanaise et la grande victoire de la Seconde Guerre mondiale, l'Arménie affiche en outre un profond mépris à l'égard de la mémoire des millions de personnes dans le monde qui ont sacrifié leur vie dans la lutte contre le fascisme. Cette politique n'a cependant rien d'étonnant, quand on sait, par exemple, que les généraux nazis Garéguine Njده et Drastamat Kanayan ont été élevés au rang de héros nationaux en Arménie.

Il ne fait aucun doute que l'Arménie sera contrainte de retirer ses forces armées de tous les territoires occupés de l'Azerbaïdjan, y compris de la ville de Choucha, que la composition démographique et le caractère culturel des zones libérées seront rétablis et que le droit des populations déplacées de force de rentrer chez elles en toute sécurité et dans la dignité sera garanti.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 32, 37 et 75 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Yashar Aliyev